



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00025

OBJET :

Désignation des délégués de la Commune de Bussy-Saint-Georges au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	29 Voix pour	Voix contre	A l'unanimité
	6 Abstentions	Non participation au vote	

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Zavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouctabi VIN, Mme Christine PONCELET, M. Hervé GAUGUE, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc-Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absentes et représentées :

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS
- Mme Sylvie TORRAO donne pouvoir à M. Edouard LEROY

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération n°2002/12/2227 du 19 décembre 2002 d'adhésion de la Commune de Bussy-Saint-Georges au CNAS ;

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler les instances du CNAS ;

Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de désigner, pour la durée du mandat municipal, un élu et un agent délégués de la Commune de Bussy-Saint-Georges au CNAS.

LE CONSEIL,

VU l'exposé ;

Se sont présentés :

- comme délégué des élus : Régine BORIES
- comme déléguée des agents : Kim HOARAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de **DESIGNER** Régine BORIES déléguée des élus au CNAS.

Article 2 :

de **DESIGNER** Kim HOARAU déléguée des agents au CNAS.

Article 3 :

de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260002510